



# Point presse

4 juillet 2013

# Sommaire

---

- Introduction de la Présidente, Anne Winkelmann
- Bref portrait du secteur et des résidants
- Temps forts 2012
- Dossiers prioritaires 2013-2014
- Questions-réponses
- Apéritif

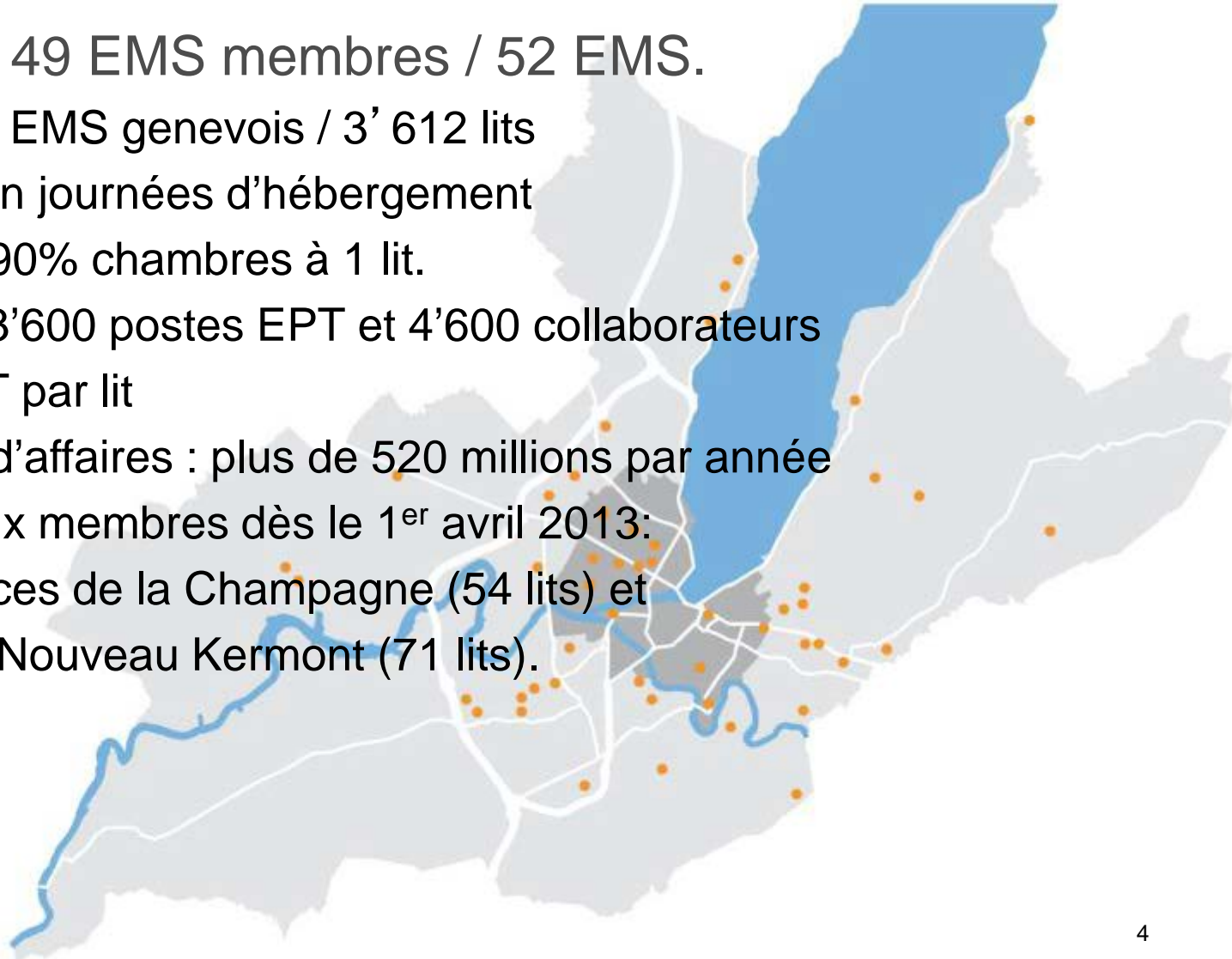
# L'avant-après LGEPA

---

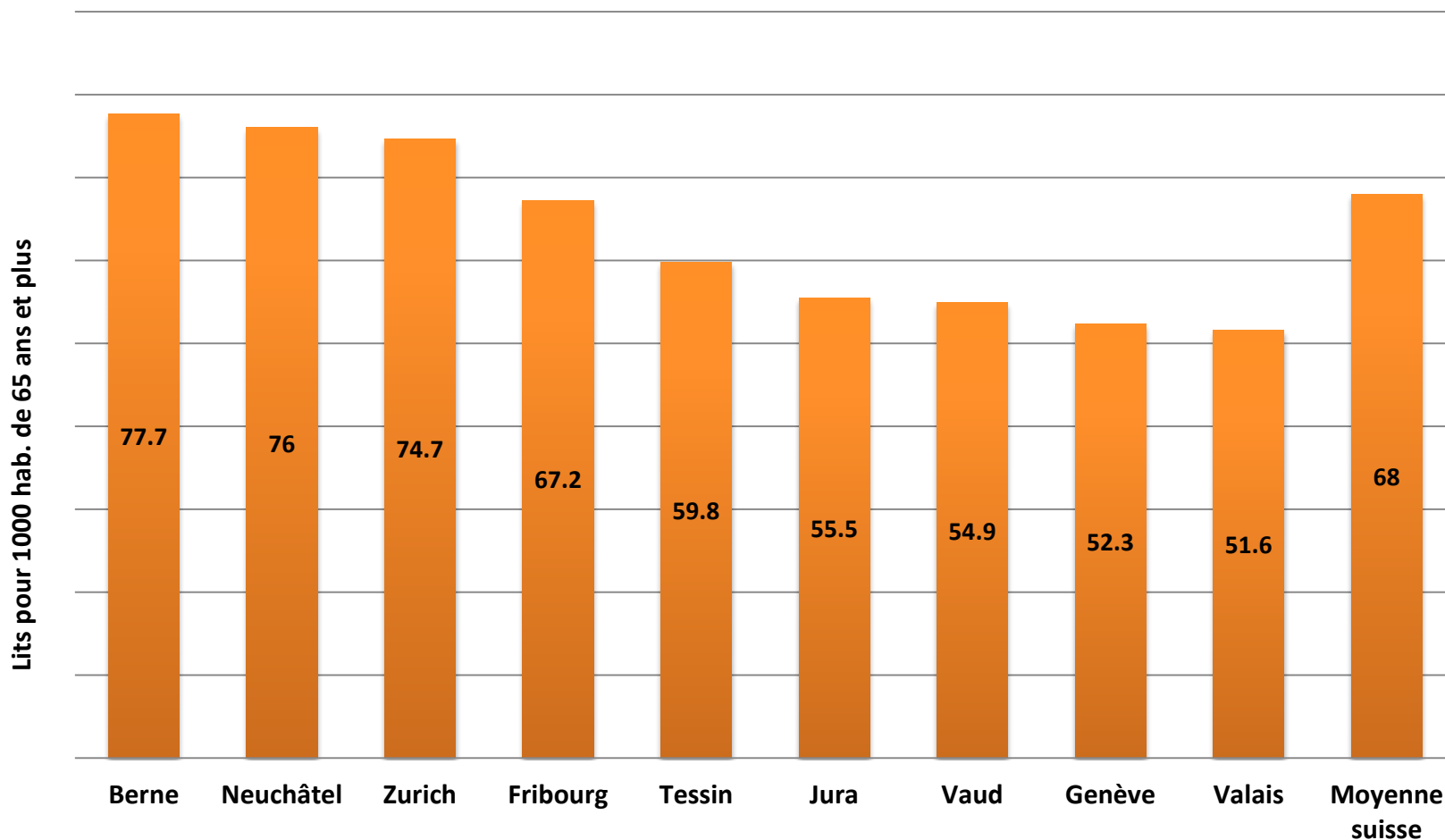
- Jusqu'en 2009 : adhésion obligatoire pour bénéficier de la subvention (anc. LEMS).
- Dès 2010 : adhésion volontaire et indépendante de toute subvention (LGEPA)
  - ⇒ risques/opportunités pour la Fegems
- Depuis, les EMS genevois, par leur adhésion massive, ont confirmé l'importance de positionner le secteur comme acteur proactif et responsable de son propre avenir.
- Relation constructive et dynamique de partenariat avec l'Etat.

# Une Fegems représentative

- Avril 2013: 49 EMS membres / 52 EMS.
  - ⇒ 94% des EMS genevois / 3' 612 lits
  - ⇒ 1,3 million journées d'hébergement
  - ⇒ Environ 90% chambres à 1 lit.
  - ⇒ Plus de 3'600 postes EPT et 4'600 collaborateurs
  - ⇒ 0,94 EPT par lit
  - ⇒ Chiffres d'affaires : plus de 520 millions par année
  - ⇒ Nouveaux membres dès le 1<sup>er</sup> avril 2013:  
Résidences de la Champagne (54 lits) et  
EMS du Nouveau Kermont (71 lits).

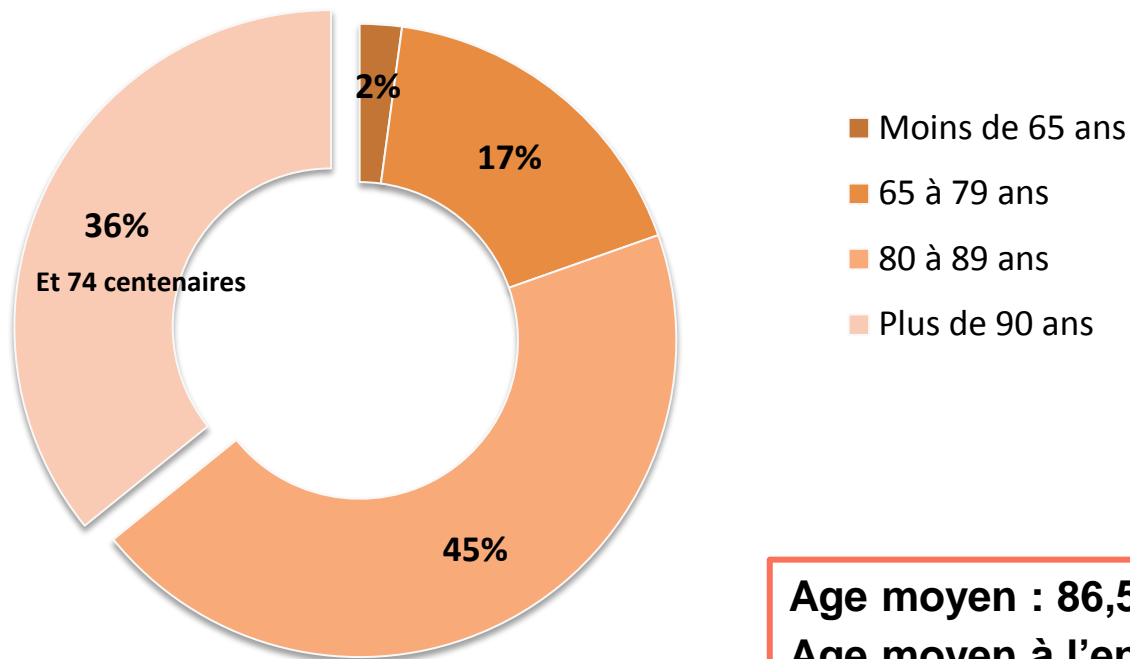


# Lits pour 1'000 habitants de 65 ans et plus



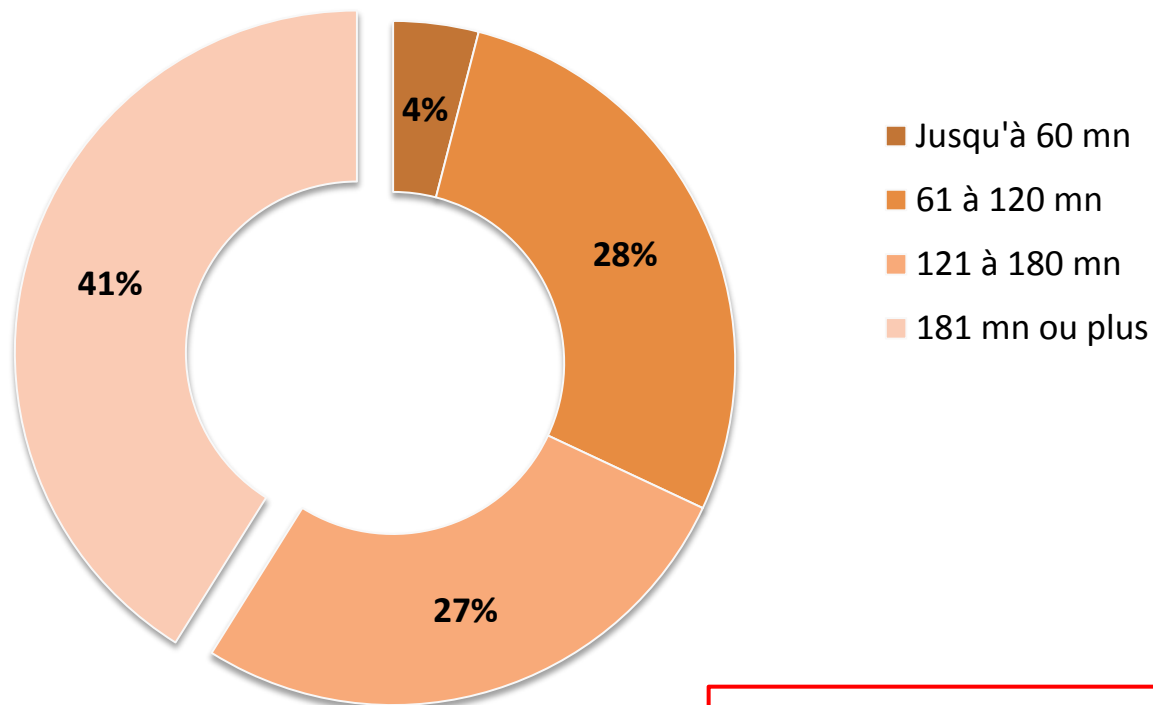
# Age des résidents en EMS à Genève

3'683 résidents au 31 décembre 2011



**Age moyen : 86,5 ans**  
**Age moyen à l'entrée : 83 ans**  
**Durée moyenne de séjour : 3,5 ans**  
**Proportion d'hommes : 25%**  
**Canton provenance : 99,5 % Genève**

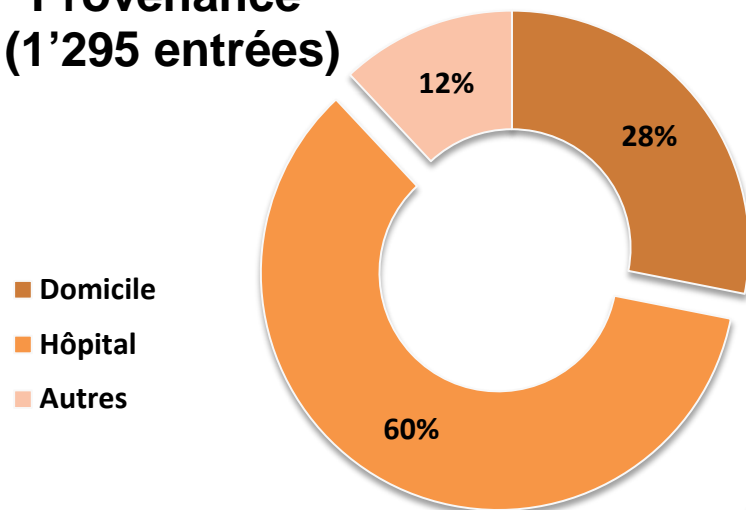
# Journées d'hébergement selon la durée quotidienne des soins requis



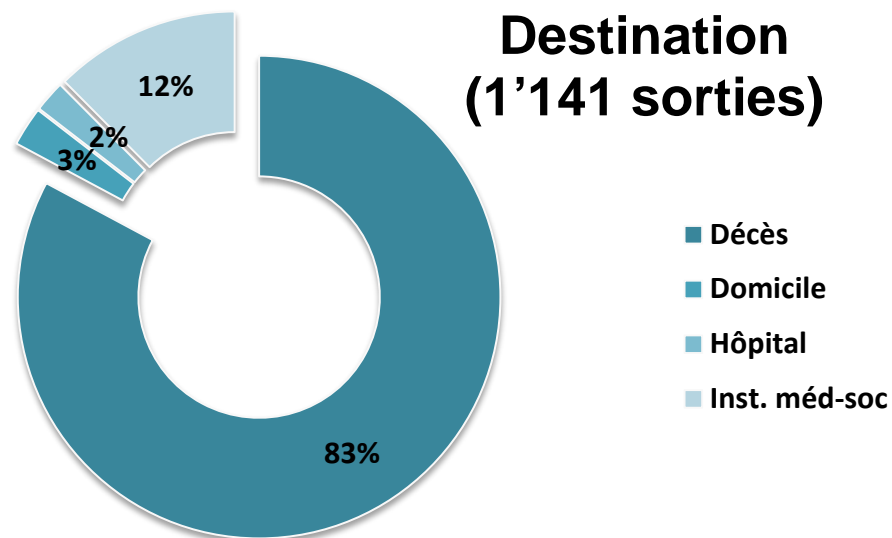
**En moyenne par jour et par résidant :  
2,7 heures (162 mn) de soins requis**

# Provenance et destination des résidents

**Provenance  
(1'295 entrées)**



**Destination  
(1'141 sorties)**





# Temps forts 2012 (1/5)

---

- Lancement de la phase pilote du dispositif «Accompagner les personnes atteintes de démence en EMS» avec 3 EMS.
  - Programme cantonal Alzheimer
  
- Développement d'un nouveau dispositif de formation «Sensibilisation aux soins palliatifs».
  - Programme cantonal soins palliatifs
  
- Journée Inter-EMS «La mort en EMS».
  - 300 collaborateurs, tous secteurs d'activité confondus.

# Temps forts 2012 (2/5)

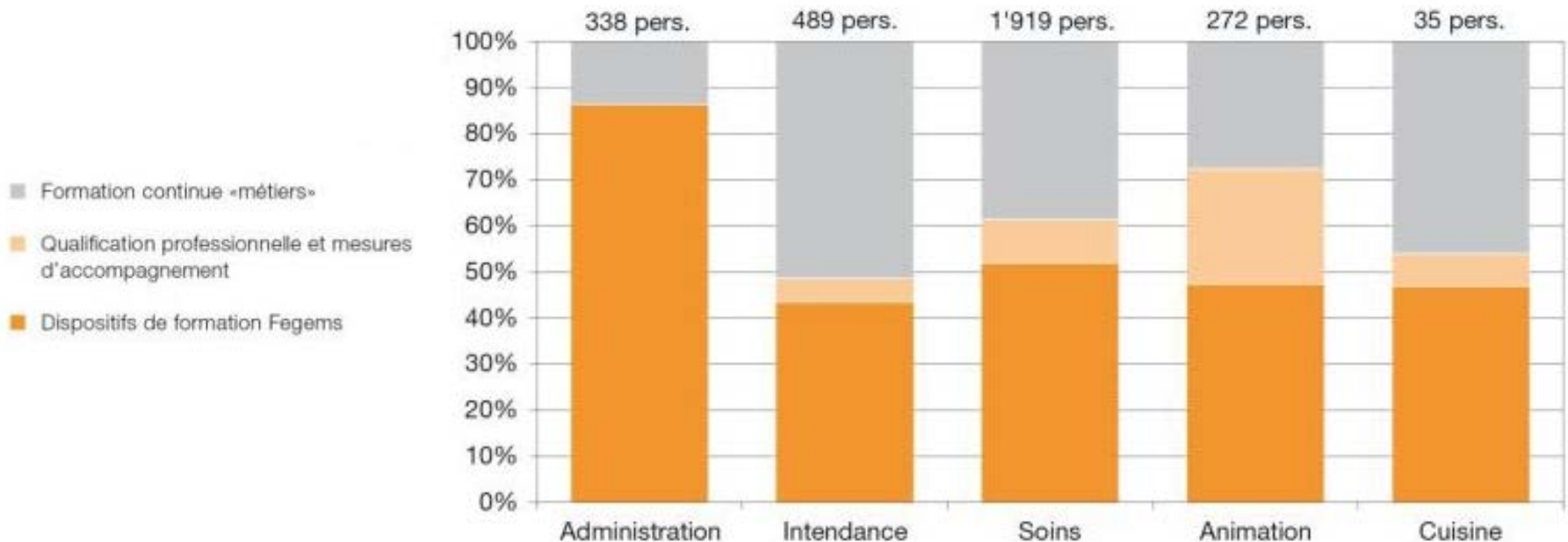
---

- Soutien aux EMS/collaborateurs sur des questions de formation professionnelle.
  - Mise en place de l'attestation fédérale professionnelle «Aide en soins et accompagnement» (AFP ASA)
  - Aide aux candidats à l'obtention du CFC d' ASSC\* par la validation des acquis (VAE).

\*ASSC = Assistant en soins et santé communautaire.

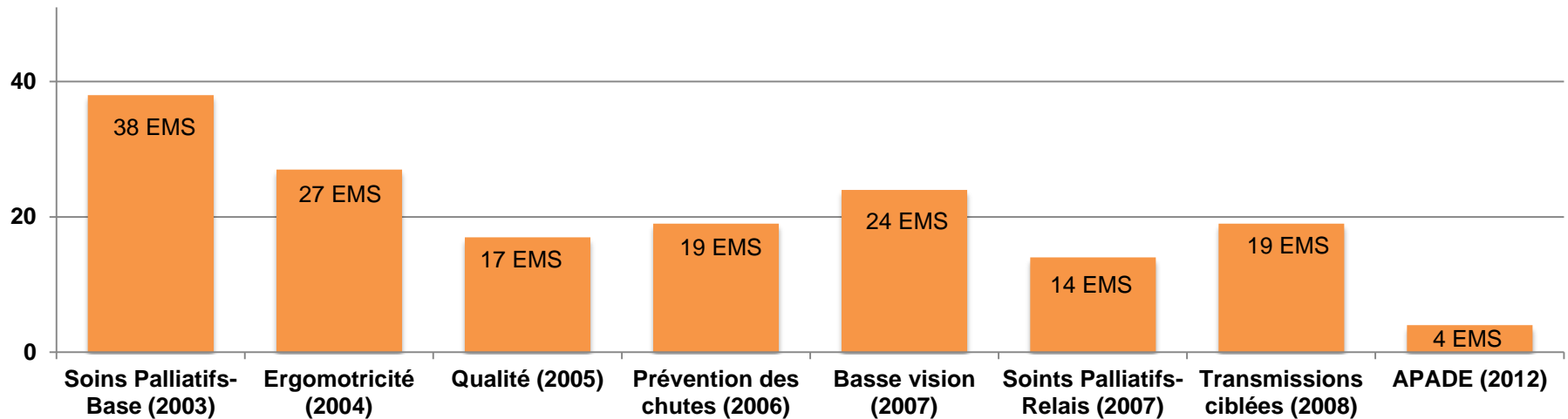
# Temps forts 2012 (3/5)

- Nombre de participants (N= 3'139) par secteur d'activité et par type de formation



# Temps forts 2012 (4/5)

- Nombre d'EMS ayant participé aux dispositifs de formation depuis leur lancement.



# Temps forts 2012 (5/5)

---

- Formation pratique et théorique sur le nouveau droit de la protection de l'adulte.
- Recommandations «Respect des volontés du résidant atteint de troubles cognitifs» du Conseil d'éthique.
- Divers projets d'information au grand public et de promotion du secteur :
  - Cité des Métiers, Palexpo, novembre 2012
  - Nouveau site internet [www.fegems.ch](http://www.fegems.ch)

# Principaux dossiers 2013 - 2014

---

- Participation aux politiques, programmes et projets cantonaux
  - coordination du réseau de soins
  - pénurie de personnel soignant
  - soins palliatifs (nouveau dispositif Fegems)
  - plan cantonal Alzheimer (dispositif Fegems)
  
- Négociation avec le DSE concernant le contrat-cadre de prestations 2014-2017, ainsi que des objectifs et indicateurs qui lui sont liés.
  - contrat-cadre finalisé à la satisfaction des parties, en mai 2013

# Contrat-cadre de prestations (1/2)

---

- La subvention pour les soins pourra être adaptée non seulement en fonction du nombre de lits et du taux d'occupation, mais aussi en fonction de **variations liées au volume des soins nécessaires** pour la prise en charge des résidents.
  - De plus, une augmentation de 1% est intégrée pour tenir compte de la prise en charge de personnes atteintes de troubles cognitifs.
  
- Les **revalorisations salariales** décidées par le Conseil d'Etat seront financées par un complément d'indemnité pour les soins et par une adaptation du prix de pension.
  - Mais : la participation des assureurs ne tient pas compte de l'évolution normale des coûts, puisque les tarifs sont nationaux et stables depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011.

## Contrat-cadre de prestations (2/2)

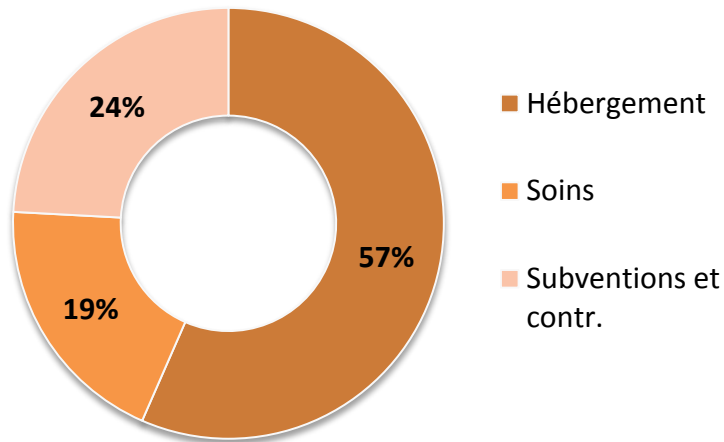
---

- La redistribution de moyens octroyés par l'Etat pour la **formation professionnelle et continue** est autorisée, ce qui permettra à la Plateforme de formation de poursuivre ses activités.
- Les EMS continuent d'assumer la responsabilité d'éventuelles pertes, mais ils pourront conserver le **75% de leur résultat annuel** (contre 50% actuellement).
- Les **objectifs et indicateurs** ont été revus pour renforcer les aspects relatifs à la qualité des soins ainsi qu'à la formation en soins palliatifs et pour la prise en charge des personnes atteintes de démences.

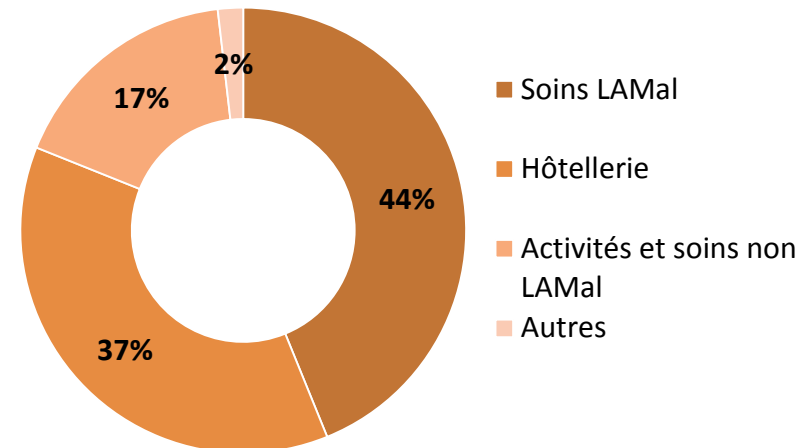


# Résultats d'exploitation 2011

**Produits exploitation**  
**527,7 millions**



**Charges d'exploitation**  
**519,6 millions**



## Bénéfices

- **Le 50% doit être restitué à l'Etat (25% dès 2014)**
- **Moins de 1% en moyenne du CA**
- **Quelques EMS en difficulté**

# Conclusion

---

- Fegems représentative du secteur des EMS
- Bonne dynamique de collaboration avec l'Etat et les partenaires
- Accompagnement des résidants de plus en plus important (démences, perte d'autonomie, soins palliatifs,...)
- Forte implication dans les programmes et projets cantonaux (Alzheimer, soins palliatifs, pénurie du personnel, réseau de soins)